



Argent chez avocat garder sur un compte .

Par **capricorne**, le **27/02/2012** à **13:29**

Bonjour,

Suite à des malles façons depuis 2004 décision du juge 17500 euros pour deux entreprises. n'étant pas d'accord sur la somme l'huissier lorsque celui-ci ma fait part . l'huissier maitre FERRY m'a dit: il ne faut pas accepter madame Poidevin car tout est à refaire il faut tout reprendre Couverture charpente et toute la maçonnerie et de faire Appel mon dernier Avocat maitre Garnier de RENNES ne voulait plus reprendre mon Affaire et lui même m'a dit trouvez un autre Avocat. Ce que j'ai fait. personne ne voulait prendre la suite de maitre Garnier me répondant qu'il était le meilleur Avocat .Alors maitre FERRY m'a conseillé maitre PANNETIER de COMBOURG qui à mon dossier depuis plus de deux ans. moi maintenant je ne peux plus subvenir pour mes frais car je suis en location depuis 2008et tout le reste (CHARGES): A t'elle le droit de garder l'argent car elle retire de l'argent pour payer ses frais ainsi que pour l'avoué ? A l'avance je ous remercie pour vous occuper de cela. Mme POIDEVIN NELLY.